

OFFRE DE STAGE

Actualisation du règlement départemental d'aide sociale
Volet Personnes Agées – Personnes Handicapées



IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité : Département du Lot
Adresse complète de la collectivité : Avenue de l'Europe – B.P. 291 Regourd 46005 CAHORS Cedex 9
Contact RH pour transmission de la convention : Gaëlle DEWASMES Courriel : gaelle.dewasmes@lot.fr



IDENTIFICATION DU TUTEUR DE PROJET

Nom : BIAU	Prénom : Marie-Bénédicte
Fonction : chef de service Personnes âgées et Personnes handicapées	
Courriel : marie-benedicte.biau@lot.fr	Tél : 05 65 53 44 20



THEMATIQUE PROPOSEE

► CONTEXTE

Au sein de la Direction des Solidarités Départementales, le Pôle Gérontologie et Handicap recouvre le service Personnes Agées – Personnes Handicapées (PA- PH), la cellule Établissements et Services sociaux et médico sociaux PA PH, et les dispositifs transversaux (MAIA- Conférence des financeurs).

Le **service Personnes Agées – Personnes Handicapées** assure l'instruction et la mise en paiement de l'ensemble des prestations ou dispositifs gérés par le Département à destination des personnes âgées et adultes handicapées, à savoir principalement l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Aide Sociale à l'Hébergement, la Prestation de Compensation du handicap (PCH) , le dispositif de la Télé Assistance 46, et celui de l'accueil familial social.

Le service est parallèlement en charge des prises et mainlevées d'hypothèques ainsi que de la mise en œuvre des recours en récupération pour les formes d'aide sociale soumises à récupération.

► CONTENU DU STAGE

En application de l'article L 121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le règlement départemental d'aide sociale (RDAS) , document opposable , définit les conditions , modalités d'attribution et de règlement des aides sociales départementales légales ainsi que des règles propres aux prestations ou dispositifs que le Département du Lot a souhaité développer de sa propre initiative.

Le présent stage portera sur le volet applicable au secteur des Personnes Agées et Handicapées.

Il s'agira de réactualiser complètement la version datant d'octobre 1994 via l'intégration des dispositions d'ordre réglementaire (rapports en commission permanente et conseil départemental) prises depuis par le Département ainsi que la prise en compte des réformes législatives intervenues récemment (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015, etc..).



PROFIL STAGIAIRE RECHERCHE ET PERIODE D'ACCUEIL SOUHAITEE

Juriste - niveau Bac + 3 minimum.
Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles.
Autonomie, rigueur, capacités d'organisation et de priorisation des activités.
Capacités à faire des recherches législatives et réglementaires
Connaissances en bureautique
Durée et Période à définir selon le calendrier de l'étudiant